



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE RENNES

Le président

Décision portant désignation temporaire d'un rapporteur public

Vu le code de justice administrative et notamment son article R. 222-24 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. William DESBOURDES, premier conseiller, est désigné en qualité de rapporteur public pour les audiences de la 3^{ème} chambre à compter du 29 avril 2026.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à M. DESBOURDES et affichée dans les locaux du tribunal administratif accessibles au public.

Rennes, le 9 avril 2026

Alain POUJADE

